

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Arrêté du **23 NOV. 2021**

**portant nomination de membres de missions régionales d'autorité environnementale
du Conseil général de l'environnement et du développement durable (MRAe)**

NOR : TREV2131854A

La ministre de la transition écologique,

Vu le décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable ;

Vu l'arrêté du 11 août 2020 portant nomination de membres de missions régionales d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable ;

Vu l'avis du commissaire général au développement durable ;

Vu l'avis du bureau du Conseil général de l'environnement et du développement durable ;

Sur proposition du vice-président du Conseil général de l'environnement et du développement durable,

Arrête :

Article 1^{er}

Il est mis fin au 30 novembre 2021, à sa demande, aux fonctions de Mme Bernadette Milhères, membre de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de la région Nouvelle-Aquitaine du Conseil général de l'environnement et du développement durable.

Est nommée à compter du 1^{er} décembre 2021, membre de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de la région Nouvelle-Aquitaine du Conseil général de l'environnement et du développement durable, pour une durée de trois ans, en qualité de membre permanent du CGEDD :

Mme Annick Bonneville, ingénieure générale des mines.

Article 2

Est nommé à compter du 1^{er} décembre 2021, membre de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de la région Occitanie du Conseil général de l'environnement et du développement durable, pour une durée de trois ans, en qualité de chargé de mission :

M. Stéphane Pelat, ingénieur en chef des travaux publics de l'État.

Article 3

Est nommé à compter du 1^{er} décembre 2021, membre de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de la région Grand Est du Conseil général de l'environnement et du développement durable, pour une durée de trois ans, en qualité de membre associé :

M. Patrick Weingertner.

Article 4

Est nommé à compter du 1^{er} décembre 2021, membre de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de la région Martinique du Conseil général de l'environnement et du développement durable, pour une durée de trois ans, en qualité de membre associé :

M. Emmanuel Nossin.

Article 5

La ministre de la transition écologique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

23 NOV. 2021

Pour la ministre et par délégation :

Le vice-président du Conseil général de l'environnement
et du développement durable,



D. BURSAUX